—Prenez un siège. Ce que j'ai à vous dire sera peut être un peu long.

Le jeune homme s'exécuta. Son visage n'exprimait ni crainte ni contentement.

—Décidément, se se dit-il, ce garçon serait aussi fort que moi ! Peut-être obéirait-il, je ne serais rien.

Et tout haut :

—Songez-vous quelquefois à vous établir, à prendre une position, Philippe ?

—Sans doute, mon oncle.

—Que savez vous faire ?

—Ce que savent les jeunes gens de mon âge.

—Monter à cheval, chasser, courir les belles....

—Je suis docteur en droit, mon oncle.

—Le bon billet ! Docteur en droit ! Pardieu ! j'en connais des douzaines qui encombrent les antichambres des ministères et ne trouvent pas sur l'or, avec leur diplôme en poche, à moins qu'ils ne donnent de la voix en faveur de la veuve et de l'orphelin et ne s'engraissent à leur dépens. Encore n'y a-t-il pas assez de veuves et d'orphelins pour nourrir cette bande famélique ! Vous autres, pas avant un bon mariage, sans chercher loin, mais il vous trotte autre chose dans la tête sans doute et vous avez laissé la femme et la dot à votre frère François qui est moins sot que vous....

—Êtes-vous sûr, mon oncle, que la femme et la dot m'aient donné la préférence ?

L'oncle se gratta le menton.

—Tout ce que je puis vous répéter, c'est que vous vous êtes mis une bonne petite ensemble sur la planche.

—Oh ! mon oncle !

—Vous êtes discret et ne me contez pas vos affaires, c'est parfait, mais vous n'échappepas à votre sort. Parlez ne gardez un silence prudent. Lorsque vous détesterez, comme c'est son droit, et en passant, je vous réitère mon conseil de vous défier d'elle à l'avenir, et aussi d'en autre qui vous touche de près et ne vous ressemble pas.

—Que voulez-vous dire, mon oncle ?

—Rien de plus que ce que j'ai dit. J'ai revienu au but de notre entretien. Que comptez vous faire à l'avenir ?

—Mais....

—J'entends, comment vous proposez-vous d'arranger votre vie ?

L'oncle dardait sur le neveu des yeux clairs comme ceux d'un aspic.

Philippe soutint ce regard sans broncher.

—Je ne suis pas fixé mon oncle, dit-il au bout de deux secondes.

—Il faut l'être.

Un marquis renouvela sa question en appuyant sur les mots :

—En un mot, quelle position comptez-vous choisir ? quelle carrière ?

Le neveu n'hésita plus.

—Celle que vous voudrez, mon oncle.

Le marquis ouvrit sa tabatière et se barbouilla le nez de tabac.

Même il absorba sa prise avec une secrète satisfaction.

Il n'était pas mécontent de son neveu et pensait :

—A sa place, j'aurais répondu de même.

Ce qui ne l'empêcha pas de reprendre sa air solennels et de dire :

—Peut être vous barrez-vous de cette illusion que l'occupe une assez bonne position, que vous êtes mon neveu, le propre fils de ma sœur et qu'après moi, ce que je possède vous ira tout droit....

—Oh ! mon oncle !....

—A moins que c'est la votre idée !

—Jamais, je vous jure, elle ne m'est pas venue.

—Tant mieux. Vous connaissez le proverbe : Il ne faut pas compter sur les sonliers d'un mort.....J'ai bon pied, bon œil.....Je me propose de tenir le plus longtemps possible et ne prends aucun engagement pour l'avenir. Je vous ai élevés. Votre aîné qui, entre nous, était d'un placement pénible, est hors d'embarras. Je ne vous cacherai pas que j'éprouve une intime satisfaction à m'en voir défait.... Je n'ai plus que vous sur les bras et ne serais pas fâché....

—D'être aussi débarrassé de moi, mon oncle ?

—Vous rendez admirablement ma pensée. Cependant il ne faut rien exagérer. Je me suis chargé de vous ; je veux m'acquitter avec honneur de ma tâche, la mener à bonne fin. Je ne vous ménagerai pas ma protection, si vous la méritez. Vous êtes mon neveux.... Je n'ai pas d'enfants.... Je m'appelle le marquis de Blangy. Casney, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur et d'une infinité d'autres ordres.... On me dit riche ; on ne se trompe pas. Bien que vous vous appeliez tout bonnement Boutrais ou Valencourt, ce qu'une vaut, on sait que je peux transmettre mon titre comme mes biens, avec un peu de faveur d'un bout, et cela ouvre bien des portes ! D'un autre côté, je peux dessorrer les cordons de ma bourse et ajouter aux dix mille livres de rentes que M. votre père vous a laissées et qui sont déjà furieusement entamées par vos fredaines, si j'en crois ma police secrète.... Est ce vrai ?

—C'est vrai, mon oncle, déclara Philippe.

—Combien vous reste-t-il ?

—Les deux tiers environ.

—Bon !.... Quelle carrière choisissez-vous ?

Philippe voulait rester à Paris. C'est là seulement qu'il pouvait cacher ses amours !

—Si j'étais avocat !.... hasarda t-il.

—Bertier vous seulement capable de plaider une affaire de mur mitoyen !

—Je étudierais.... en travaillant !....

Le marquis eut un geste de suprême dédain.

—Travailler.... fit-il avec dégoût. Ne savez-vous donc pas que les chevaux qui font l'avoine en mangent moins que les autres. Vrai ! je vous croyais plus fort. Ce qu'il faut, quand on a de la tête et une famille pour vous pousser dans le monde, c'est une bonne sinécure où on soit grassement payé en ne faisant rien, une de ces places qu'on réserve aux favorisés et qui vous faciliteront un grand mariage..... la diplomatie, par exemple.....

—Il faudrait voyager, m'expatrier.....

Philippe venait de se trahir.

Le marquis le fixe une seconde de son regard aigu.

Le neveu eut une inspiration, et comprit en faute :

—.....Vous quitter, mon oncle ! s'écria-t-il vivement.

—Pas mal, pas mal, déclara le marquis. En fait de duplicité vous êtes abondamment pourvu et vous irez loin, si je ne m'trompe. La diplomatie vous convient à merveille.

—J'en doute.

—Serait-ce parce qu'il faut voyager, comme vous dites ?

—Non pas.

—Auriez-vous quelqu'attachement qui vous retienne ?

—Je vous jure.....

—Une liaison peut être ?

—Mon oncle !....

—Une maîtresse sans doute !

L'amant de Madeleine Stéfani fut sur le point d'éclater et de tout avouer.

Mais un frémissement de sourcils du marquis l'arrêta net.

Il vit l'héritage superbe s'évanouir. Madeleine condamnée à une médiocrité indigne d'elle ; il vit, en outre, cet oncle, dont après tout il n'avait reçu que des faveurs et sous la sévérité apparente duquel il sentait un fonds de tendresse, fortement blessé, et il se replia sur lui-même comme une sensitive dont on a touché les feuilles.

—Je serai tout ce que vous m'ordonnerez, mon oncle, dit-il avec un effort qui n'échappa pas à la sagacité du vieillard.

—Sans regret ?

—Sans regret.

—C'est qu'on m'assure que vous faites souvent des excursions dans le pays et ces courses ont évidemment un but....

—Un but de distraction pure, mon oncle.

—Que plus d'une fois on vous a rencontré de côté de l'Etang-Vergy, des taillis de Messanges, de Bellemare même....

—Oh ! si peu, mon oncle !

—Qu'il vous est même arrivé de courir la nuit les bois, je ne veux pas savoir dans quel but....

L'allusion était directe.

Philippe rougit jusqu'aux oreilles.

Le marquis lui épargna la peine de mentir.

Il changea subitement de ton et devint tout à fait paternel

—J'ai été jeune Philippe, reprit-il, et je ne te demande pas tes secrets. Je dirai plus, je ne veux pas les connaître et te défends de m'en parler ni aujourd'hui ni jamais. Seulement j'ai mes idées et ne souffrirais pas qu'on y dérogeât. Folies de jeunesse, escapades, amusements de mondain, fraques de fils de famille, je veux tout pardonner. Ce que je ne pardonnerais pas, ce serait une dévéance, une faute comme celle de la malheureuse mère, une sotte alliance, une de ces faiblesses qui compromettent à un avenir et disqualifient un homme, un mariage bête enfin ! Le mariage est le grand affaire d'un jeune homme.....

—Entendu, Philippe !

—Et si je reste garçon ?

—Aurais tu tant d'esprit ?

—N'est-ce pas votre exemple à suivre ? Plaisez et dissimule ! Ce garçon est tout mon portrait, pense le vieillard avec admiration.

Et tout haut il conclut :

—Tu m'as compris. Décidé Ta fortune est entre tes mains. Ainsi tu consens à te laisser diriger !

—Les yeux fermés, mon oncle.

—Tu iras au bout du monde ?....

—S'il le faut, mon oncle, soupira Philippe le cœur gros.

—Imbécile ! C'est à Paris qu'il faut rester, près du soleil, et je t'y garderai. Que joie débordante gonfla la poitrine du jeune homme, mais il profitait déjà des leçons du sénateur.

Il se contint et attendit la suite.

—Nous partons dans deux jours, reprit le vieillard. A mon arrivée à Paris, je verrai le ministre, et j'arrangerai l'affaire. Tu entreras à son cabinet, et in y prendras racine, si tu n'es pas un sot.

—Que vous êtes bon, mon oncle !

—Non pas, je remplis ma fonction de père pour l'acquit de ma conscience, mais je compte que tu me feras honneur.

—Je tâcherai, mon oncle.

—Pas de ridicules folies !

—Non, mon oncle.

—Pour te mettre en état de figurer convenablement, je te ferai une pension de vingt-cinq mille francs.

Et le marquis ajouta :

—Si tu te trouves embarrassé par hasard, tu t'adresseras à moi.

Philippe fut touché aux larmes.

Toutes les difficultés s'aplanissaient devant lui.

Il voulut baiser la main de son oncle.

Le vieillard la retira.

—C'est par devoir que je te donne cette petite somme, dit-il. Pas de démonstrations et un conseil : Silence sur ce qui vient de se dire entre nous ! Si tu as des secrets, garde-les pour toi. En ce monde, il faut se défier de tout, même de ses proches et de ses amis. Va !

L'oncle ne voulait pas de protestations.

Philippe sortit en le remerciant d'un regard où passait un reconnaissance.

Cet arrangement servait ses projets à merveille.

La nuit vint après un jour qui lui parut interminable, mais à dix heures et demie sonnant à la grosse horloge des communs, quand les habitants de Blangy furent enfermés dans leurs appartements, il courut aux écuries, prit son cheval et partit au galop.

VIII

LA VIE EN PARTIE DOUBLE.

Trois ans passèrent comme un rêve.

Les jours sont courts pour les gens heureux.

On arrivait au milieu de mars 1885.

Par une soirée de tourmente terrible, comme on en voit parfois dans les dernières convulsions de l'hiver, une voiture de louage, traînée par deux chevaux étiques dont les os perçaient la peau, mais courageux, pareils à ces mondains maigres, tout nerfs et tout feu, qui vivent de rien et vont quand même, agiles comme des jaguars et vaillants comme des lions, gravissait péniblement une côte abrupte dans un chemin rocailleux, à quinze kilomètres d'Echalar.

Echalar est une petite ville Navarraise, à dix lieues environ de Bayonne, de l'autre côté de la frontière, dans les dernières contreforts des Pyrénées qui forment là encore un ensemble très sortable de pics, de gorges, de ravins et de précipices.

Le marquis de Blangy pouvait encore comme autrefois le mention de sa pupille et lui dire avec sécurité en montrant son mari :

—Hein ! quelle acquisition ! Ce garçon-là ferait de l'or dans une banque. Tu verras archimillionnaire un jour. C'est moi qui te le prédis. Maintenant qu'il a le pied à l'étrier, il n'y a qu'à le laisser courir.

Louise approuvait tout ce qui sortait des lèvres du vieillard.

Inutile de dire qu'elle le courtisait avec une habileté dont tout autre que le marquis eût été dupe.

Elle semblait avoir pris son parti d'un mariage dont au fond elle souffrait horriblement.

Au surplus Philippe n'avait à se plaindre de personne.

Il était accablé de prévenances de tous côtés.

Françoise affectait vis-à-vis de son frère des façons aimables, de moins affectueuses.

Louise, après quelques mots de bouderies et d'allusions envenimées à ce qui s'était passé entre eux, était revenue d'elle-même à de meilleurs sentiments.

En face de Philippe, elle affectait un contentement de sa situation, une gaîté apparente qui aucent fait honneur à une comédienne de mérite.

Elle pensait son beau frère aux confidences et lui parlait avec un feint abandon de nature à le tromper, s'il était moins sur ses gardes.

—J'avais fait un rêve, lui disait-elle parfois avec une mélancolie touchante. J'ai ressenti un profond dépit de ma déception. Qu'est-ce que je voulais au fond ? Que nous fussions heureux ! Avec de la raison, nous le serions sans vous. Je souhaite que de votre côté, vous le soyez sans moi. Vous étiez dans le vrai. Ce qu'il y a encore de meilleure, c'est l'amitié.

Un soir, dans l'ambrasure des hautes fenêtres du salon de l'hôtel de Blangy, elle se pendait sur l'épaule de Philippe avec un laisser aller fraternel et lui demanda :

—Celle que vous aimez vous aime-t-elle au moins ?

Et on autre jour elle alla jusqu'à lui dire, non sans malice :

—Il est une certaine jeune fille dont je voudrais bien des nouvelles.

Philippe répliqua du ton le plus naturel :

—Vous la nommes ?.....

—Madeleine Stéfani.

—La fille du colonel !

—Précisément.

—Elle vous intéresse ?

—Infiniment.... Et vous ?

—Pourquoi me dites vous ça ?

—Pour rien ! Je me le dis. Cette malheureuse jeune fille déchue d'une situation déjà très médiocre me fait de la peine. Je me suis informée. Vous savez, Bellemare ?

—L'endroit où demeurait le père ?....

—Oui.

—Eh bien ?

—Il est enfin vendu.... pour un morceau de pain. Elle avait dû le quitter depuis longtemps.

—Pour aller où ?.... demanda à son tour Philippe.

—Ah ! voilà, personne ne sait rien dans la pays.

—Elle a disparu !....

—Comme je vous le dites, mon cher Philippe, disparu.

—C'est bien étrange, conclut le jeune homme.

—Bien étrange, en effet.

Ce jour là, en quittant son beau-frère, au moment où ce petit minaud se tenait, elle lui lança cette flèche de Parthe.

—Votre oncle a bien raison de vous pousser dans la diplomatie.

—Vous croyez ?

—Certes. Vous avez toutes les qualités qu'il faut. Vous tres loin, si Dieu vous prête vie.

Pour toute réponse, Philippe lui serra amicalement la main.

Presque chaque jour, c'étaient des escarmouches de ce genre.

La vérité c'est que, selon l'expression de Philippe Valencourt, la fille du colonel, pour eux qui s'intéressaient à elle, était une disparue.

Trois mois après cette soirée la fin tragique de son père, elle avait réglé ses comptes, vendu le mobilier de Bellemare et quitté cette maison où elle laissait douce et cruelle souvenirs : celui de sa faute et celui de la catastrophe que cette faute avait entraînée.

Elle avait annoncé aux quelques amis qui lui restaient aux environs qu'elle était forcée de s'expatrier pour chercher un emploi d'institutrice ou de demoiselle de compagnie.

Et, comme dans sa vieille servante, elle était partie.

Personne depuis ne sut ce qu'elle était devenue.

Philippe Valencourt seul aurait pu le dire.

Le chemin de sa retraite était celui qu'il suivait le plus souvent et toujours avec une joie nouvelle.

Chaque jour il s'échappait, dès qu'il avait un moment de liberté et venait jouir mystérieusement de cette félicité que Paris abritait.

La province est mortelle aux amours illégitimes.

Les murs y sont de verre. L'oisiveté et le désœuvrement guettent les curiosités ; la malignité des commères saisit minutieuse des moindres incidents de la vie des autres et il est à peu près impossible d'y dérober une démarche et surtout une liaison à l'œil toujours ouvert du public.

Paris au contraire est le paradis des amoureux et la seule forêt où ces oiseaux craintifs puissent abriter dans les branches le nid des mystérieuses amours.

On sait le reste.

Sans doute l'philippe était coupable de négligences ; sans doute il aurait du songer aux inquiétudes de ceux qu'il aimait ; sans doute il aurait dû voir dans les yeux rougis de sa compagne les efforts qu'elle faisait pour se contendre et lui dérober ses anxiétés et ses scrupules.

Mais il était dans l'âge des ardeurs irréfléchies, des emportements insensés et longueux.

Un jour cependant il la trouva en larmes et elle lui avoua le mal qui la minait secrètement.

C'est ce mal qu'il allait essayer de guérir dans ce voyage si longtemps repoussé.

Il n'avait pas eu de peine à imaginer un prétexte pour une absence de quelques jours et ils s'étaient mis en route.

Ils avaient fait le voyage de Paris à Bayonne serrés l'un contre l'autre, elle l'enlaçant de ses bras sans se soucier des regards de convoitises des autres voyageurs, pâlie et languissante encore des couches de son dernier enfant ; lui, brillant de jeunesse, élégant et superbe à donner des frissons de jalousie à un belle-sœur, si elle avait pu le voir aussi pressé et tendre comme un flambeau auprès de sa compagne de route.

A Bayonne, ils avaient pris une voiture de louage et franchi la frontière dans la direction d'Echalar.

Les dernières lueurs du jour mourraient dans le ciel sombre quand la voiture s'arrêta devant une barrière de bois plantée au bord de la route.

Philippe tira sa montre :

—Cinq heures, dit-il.

—San Julia, cria, la voix rauque et enrouée du conducteur.

IX

UN MARIAGE EN ESPAGNE.

L'endroit où on venait de stopper, autant qu'on en pouvait juger dans l'obscurité, était isolé et presque sauvage.

On ne voyait aux bords de la route point d'autre habitation qu'une maison basse, n'ayant qu'un rez-de-chaussée et couverte de ces larges tuiles rondes dont les Espagnols aiment.

Cette maison était à quelque distance, derrière une haie de laurier et de buis, et deux de ses fenêtres, éclairées vivement, indiquaient d'abord qu'elle était habitée et ensuite qu'on y attendait quelqu'un ; de plus, on distinguait à travers les vitres le couvert mis sur une table sans luxe, mais dont la nappe blanche recevait la lumière d'une sorte de quinquet suspendu par une chaînette à l'une des poutres du plafond.

—Holà ! quelqu'un ! cria le cocher.

Il n'eut pas besoin de renouveler son appel.

Un paysan vêtu d'une veste rousse ou du moins qui le paraissait dans les ténèbres qui s'épaississaient rapidement, sortit d'un petit bâtiment placé de côté sous un de ces massifs de sapin dont les environs sont semés, et s'avança vers l'équipage.

—C'est vous, le voyageur de Paris qu'on attend ? demanda-t-il dans ce patois navarrais que les gens de la frontière parlent d'Orthez à Barcelone et plus loin.

—Oui, dit le cocher.

—Entrez. M. le curé est là.

—Et mes chevaux, ah les remiser ? répriit l'homme de Bayonne. On ne voit pas un manoir dans ce damné village.

—Cent pas plus loin, de l'autre côté du pont, en tournant. Le hameau est là. Ici, il n'y a que l'église et le presbytère. La première maison sur votre droite, c'est la posada, le Cidre vert. Vous verrez la lanterne. Vous et vos bêtes vous serez très bien.....

Il marmotta entre ses dents :

—Si vous n'êtes pas trop difficiles.

Et de la voiture de conge :

—Une nuit est bientôt passée. Bonsoir !

Pendant ces explications, les deux voyageurs s'étaient extraits de la caisse de véhicule, non sans un certain engourdissement à cause de la longueur de la course et du froid rigoureux.

Le cocher fouetta ses chevaux, en lançant un juron, et l'équipage se remit en route.

—Enfoncé, disait le Navarrais à la veste rousse qui cumulait les fonctions de domestique du curé, de jardinier, du fossoyeur et de sacristain, ce qui ne l'enrichissait pas, car le curé, l'église et le village étaient à peu près aussi gueux les uns que les autres.

Le pasteur, qui ne s'était pas montré jusque-là, daigna enfin apparaître.

Il s'avança sur le seuil de la maison pour en faire les honneurs à ses hôtes.

A la lueur du flambeau de vieille cire qu'il élevait au-dessus de sa tête, on distinguait son front dégarni de cheveux dont il ne restait qu'une chétive couronne autour du crâne à la façon des moines.

Mais le visage sec comme une vieille banane respirait la quiétude et la bonne humeur.

Les traits étaient plutôt ceux d'un rêveur ardent au pillage, franc buveur et coureur d'aventures, que d'un prêtre austère et renfermé.

Les yeux flambaient dans les orbites abritées sous des sourcils bourrus. Les lèvres avaient une expression de friandise et de gourmandise. Il n'est pas le regret des plaisirs de ce monde, le tout dominé par un air de bienveillance et de générosité facile et large.

Il introduisit les deux jeunes gens, après quelques cordialités paroles de bienvenue, dans une salle basse, le procéléral à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, sér, affiné dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par l'avenue St-Bernard, les rues Planché (maintenant Marais) Colombier (anciennement Mystérieuse) Villeré et Laharpe et désigné comme lot No 2 sur nos sommes ou certificat d'adjudication fait par J. A. D Rénéfourcy, voyer, daté le 1er septembre 1856 et annexé pour qu'on y réfère à un acte passé par devant E. Lacoste, notaire, en date du 24 septembre 1856, lequel dit lot mesure trente et un pieds dix pouces en mesure de face à la rue Marais (anciennement Planché) sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété achetée par feue Marie Félicité Charbonnet, femme décédée de feu Alexandre Robert Mecklenland, de Célestine Gérard, veuve de Joseph Boniol. Acte passé par devant Antoine Dorlocourt, notaire, le 15 octobre 1855

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
12 oct—12 19 26—nov 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de wagons pour la glace, jumper, buggy, harnais, coffre-fort, meubles de bureau, etc.

John C. Dauer vs. People's Ice Company.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No 29,055.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 octobre 1891, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Au local No 305 rue Marais, entre la rue Columbus et l'avenue St Bernard :

Un lot de meubles de maison assortis, etc., etc., d'après l'inventaire, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
10 oct—10 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local servant le service municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 24 octobre 1891 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant et désigné par le numéro trente et un (31) sur le plan du bourg Mond, maintenant la rue Premier de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Calliope, Constantinople, Louisiana, Tchoupitoulas et Valentalé, le dit lot mesurant vingt (20) pieds de face à la rue Annunciation sur une ligne de trente pieds de profondeur entre lignes de profondeur sur le côté du lot No 7 et bornant le côté du lot No 32 sur une ligne de trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville de la Nouvelle Orléans et Lisculi et de la propriété de Mme J. Hermann, conformément à un plan fait par F. C. Durel, ingénieur civil, daté le 14 décembre 1871, et déposé au étude de A. S. Philips, notaire, comme plan No 36 du livre de plans No 7, les dits lots de terre mesurant ensemble vingt pieds de face sur trente pieds de profondeur et trois de touchant, ayant chacun trente pieds de face à la rue Grande Bourse et vingt sept pieds dix neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant le coin de la rue Grand Bourse et Calliope et le lot No trois, vingt-six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Grande Bourse, et cinquante pieds cinq pouces et une ligne et demie de profondeur et vingt-six pieds, six pouces et vingt lignes dans le fond et le lot No cinq, trente et un pieds, onze pouces et seize lignes de face à la rue Lizardi sur quatre vingt douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—23 30—oct 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété du Deuxième District, formant l'encoignure des rues St-Pierre et Italien.

N. E. Baumgarden vs. H. L. Kenney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,708—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième Saisonce et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 1er 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat publié par W. J. Castell, notaire, daté le 1 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt pieds (120) pieds de trente pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Bizeaux, voyer, daté le 18 mars 1835, et déposé au bureau de W. T. Lewis, notaire en cette ville, le 25 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 sept—28—5 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Vallée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant et désigné par le numéro trente (30) sur le plan du bourg Mond, maintenant la rue Premier de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annunciation, Calliope, Constantinople, Louisiana, Tchoupitoulas et Valentalé, le dit lot mesurant vingt (20) pieds de face à la rue Annunciation sur une ligne de trente pieds de profondeur entre lignes de profondeur sur le côté contigu au lot numéro "Quatre" ayant pieds, sept pouces et trois lignes de profondeur et vingt sept pieds sur le lot numéro "Six" et vingt sept pieds de large dans le fond sur une allée cinq pieds de large, ayant comme voisins à droite et à gauche, et en face, toute mesure sus-énoncée, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la ville de la Nouvelle Orléans et Lisculi et de la propriété de Mme J. Hermann, conformément à un plan fait par F. C. Durel, ingénieur civil, daté de 14 décembre 1871, et déposé au étude de A. S. Philips, notaire, comme plan No 36 du livre de plans No 7, les dits lots de terre mesurant ensemble vingt pieds de face sur trente pieds de profondeur et trois de touchant, ayant chacun trente pieds de face à la rue Grande Bourse et vingt sept pieds dix neuf pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant le coin de la rue Grand Bourse et Calliope et le lot No trois, vingt-six pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Grande Bourse, et cinquante pieds cinq pouces et une ligne et demie de profondeur et vingt-six pieds, six pouces et vingt lignes dans le fond et le lot No cinq, trente et un pieds, onze pouces et seize lignes de face à la rue Lizardi sur quatre vingt douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 sept—23 30—oct 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de wagons pour la glace jumper, buggy, harnais, coffre-fort, meubles de bureau, etc.

John C. Dauer vs. People's Ice Company.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—No 29,055.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Premier Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 octobre 1891, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Au local No 305 rue Marais, entre la rue Columbus et l'avenue St Bernard :

Un lot de meubles de maison assortis, etc., etc., d'après l'inventaire, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
10 oct—10 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis, etc., Machine à Coudre, etc.

Succession de Mme Alex. R. McClelland.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,719.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 9 octobre 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 octobre 1891, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir :

Au local No 305 rue Marais, entre la rue Columbus et l'avenue St Bernard :

Un lot de meubles de maison assortis, etc., etc., d'après l'inventaire, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.
10 oct—10 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de terrains en bois à deux étages.

No 136 rue Sixième, entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Gertrude Kraemer.

No 33,703 Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Gro C. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune.—SAMEDI, 24 novembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division H, siégeant en place de Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Une remarquable résidence en bois à deux étages, No 136 rue Sixième, bâtie rotiée du trottoir, ayant double galerie sur le devant, et 8 chambres dans la bâtisse principale, et 2 chambres attachées à l'arrière, savoir : cuisine etc. Les terrasses sont spacieuses, bien pavées et plantées d'arbres fruitiers et d'arbres dépendant de l'eau, gazon, tonnelle à vigne, roses et fleurs. Maison entièrement neuve et en parfait état de réparation. Cette maison est située dans la Quatrième District de cette ville et dans l'Ilet borné par les rues Sixième, Septième, Laurel et Constance, désigné par le No 11, et plus amplement décrit par A. S. Philips, voyer, daté du 29 janvier 1840, et déposé pour référence au bureau de H. B. Cenas, alors notaire en cette ville, le dit lot mesure 32 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que :

Un autre morceau de terre dans les mêmes district et ville et adjacent à la propriété ci-dessus décrite, étant l'arrière portion du lot original No 7 de dit carré d'Ilet, conformément à un croquis dressé par A. S. Philips, voyer, daté le 12 août 1842, et annexé à un acte passé par devant W. B. Seymour, notaire, le 21 juillet 1853 ; la dite portion de terre est désignée sur la lettre C et mesure 38 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Sixième, à la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Dans un voisinage tranquille et attrayant, à crédible aux marchés et aux lignes de chemins.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente passé devant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 oct—10 17 24 31—nov 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention, Spéculateurs !

TROIS

Lots de Valeur, bien situés, près de l'Avenue du Canal.

SUCCESSION DE L. F. GENEKES,

No 11,464—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—A. Gro C. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 177 rue Commune.—SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division H, siégeant en place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la même Cour, Division D, maintenant absent sur congé, en date du 21 septembre 1891, pour le compte de la succession de Gustave J. Heinrich, décédé, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Quatrième Saisonce et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 1er 1873, une copie du dit plan est annexée à l'acte d'achat publié par W. J. Castell, notaire, daté le 1 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt (120) pieds de trente pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot formant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Bizeaux, voyer, daté le 18 mars 1835, et déposé au bureau de W. T. Lewis, notaire en cette ville, le 25 avril 1835.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 sept—28—5 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un élégant cottage en briques.

No 154 rue Hôpital, entre Hampart et Bourgogne.

Succession de Paul Boidry.

No 33,734.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse Hôtel-Bureau**, à l'angle du **Carondelet et de l'Etat-major-Bureau**, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division H, siégeant en place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 9 septembre 1891, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Hampart et Marais, et désigné par le No 104, borné par les rues Hôpital, Bourgogne, Hampart et Marais, et plus amplement décrit par A. S. Philips, voyer, daté du 12 décembre 1844. Pour les subdivisions et les dimensions s